Critères de segmentation utilisés pour l'assurance décès complémentaire dans une assurance épargne et placement des AP.

Afin de déterminer les conditions de votre police d'assurance décès complémentaire dans une assurance épargne et placement des AP, nous tenons compte des critères d'acceptation (CA), d'étendue de la garantie (CE) et de tarification (CT) suivants :

Votre âge (CA, CT):
Plus vous avancez en âge, plus le risque de décès augmente. C'est pourquoi votre âge a un impact sur l'acceptation et influence le montant de la prime établie à la souscription et en cours de contrat.

Votre état de santé (CA, CE, CT):
Votre état de santé actuel nous donne une indication de votre risque de décès futur et de votre espérance de vie. Cette information a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de votre prime.

Votre profession et le(s) sport(s) que vous pratiquez (CA, CE, CT):
La profession et le(s) sport(s) que vous pratiquez, peuvent, à cause de leur dangerosité, avoir une influence sur votre risque de décès et votre espérance de vie. Votre profession et le(s) sport(s) exercés ont un impact sur l'acceptation et influencent l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de votre prime.

Le fait que vous séjourniez de manière prolongée à l'étranger ou non (CA, CE, CT):
Un séjour dans un pays étranger peut, selon la durée du séjour et la destination, avoir une influence sur votre état de santé, votre risque de décès et votre espérance de vie. Un séjour prolongé dans un pays étranger a un impact sur l'acceptation et influence l'étendue des garanties que nous pouvons vous proposer et le montant de votre prime.

Ces critères de segmentation sont d'application pour les assurances décès dans les produits d'épargne et de placement suivants: DVV Life Professional Protect (Social), DVV Life Business Control et DVV Life Professional Control.